

Appel à projets destiné aux associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025

Numéro de l'appel à projets à préciser dans l'intitulé de votre demande : **BP25QPOP**

Le présent appel à projet s'adresse à toute association porteuse d'un projet visant à **accompagner les habitantes et les habitants des quartiers populaires** (cf. carte) à **contribuer au dispositif du Budget Participatif, édition 2025**.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Lancement : vendredi 29 mars 2024

Réunion de présentation et d'information : vendredi 5 avril 2024

Clôture : mercredi 1^{er} mai 2024

Soumission des demandes de subventions au Conseil de Paris de juin 2024

RÉUNION D'INFORMATION

Une **réunion d'information et de présentation de cet appel à projets est proposée le vendredi 5 avril, à 15h**, en visioconférence. Merci de confirmer votre participation auprès de DDCT-MPC-Budget-Participatif@paris.fr.

CONTEXTE

Le Budget Participatif est une innovation démocratique majeure, mise en place par la Ville de Paris en 2014, et constitue désormais l'un des outils principaux permettant aux Parisiennes et Parisiens de décider d'un quart des investissements de la Ville.

Le Budget Participatif permet aux habitantes et habitants de proposer directement des projets innovants, de définir les thématiques prioritaires d'intérêt pour les Parisiennes et Parisiens et de voter sur chacun des projets à l'occasion de l'organisation d'un scrutin dédié.

Pour être recevables, les projets déposés doivent respecter 4 critères principaux :

- Satisfaire un motif d'intérêt général
- Entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris (sont donc exclus les hôpitaux, musées nationaux, lycées, universités et autres propriétés SNCF/RATP...)
- Représenter une dépense d'investissement, sans générer de dépenses de fonctionnement (rémunération de personnel, frais d'entretien, de réparation...) pour la Ville de Paris
- Être déposés par une personne habitant à Paris, à titre individuel ou collectif.

Pour plus d'informations sur les règles de recevabilité, rendez-vous sur le [guide du dépôt](#).

Le Budget Participatif est un dispositif annuel de dépôt, d'analyse et de vote des projets – les projets peuvent être proposés à l'échelle parisienne ou d'un arrondissement en particulier. Depuis sa mise en place, 21 461 propositions ont été déposées par les Parisiennes et Parisiens.

Calendrier prévisionnel de l'édition du Budget Participatif 2025 :

- Dépôt d'idées désormais possible en continu, jusqu'à fin janvier 2025 pour être pris en compte dans l'édition 2025
- Analyse et étude des idées entre février et juin 2025
- Fin juin 2025 : publication des idées soumises au vote
- Septembre 2025 : vote

Les projets lauréats sont pris en charge par les services de la Ville pour être mis en œuvre, éventuellement en association étroite avec les habitantes et habitants, en particulier les personnes à l'origine des projets.

L'état d'avancement des projets lauréats est disponible sur le site de [Décider pour Paris](#), et de manière détaillée en [open data](#).

La [Charte du Budget Participatif](#) confirme l'exigence de veiller à inclure les personnes qui sont, ou se sentent, éloignées des dispositifs de participation.

Durant les phases d'émergence de projets et de vote du Budget Participatif, une attention particulière est portée à la mobilisation des habitantes et habitants des quartiers populaires et à celle des jeunes. Un système de bonification budgétaire est en place afin de garantir un nombre minimum de projets bénéficiant aux quartiers populaires. En 2023 :

- 225 projets déposés en quartiers populaires
- 35 projets localisés dans les quartiers populaires ont été lauréats

OBJECTIFS

Afin de poursuivre cette dynamique et encourager toujours plus l'appropriation du Budget Participatif par les publics les plus éloignés de la participation, la Ville de Paris propose un appel à projets associatifs pour contribuer à l'accompagnement des déposantes et déposants de projets dans les quartiers populaires.

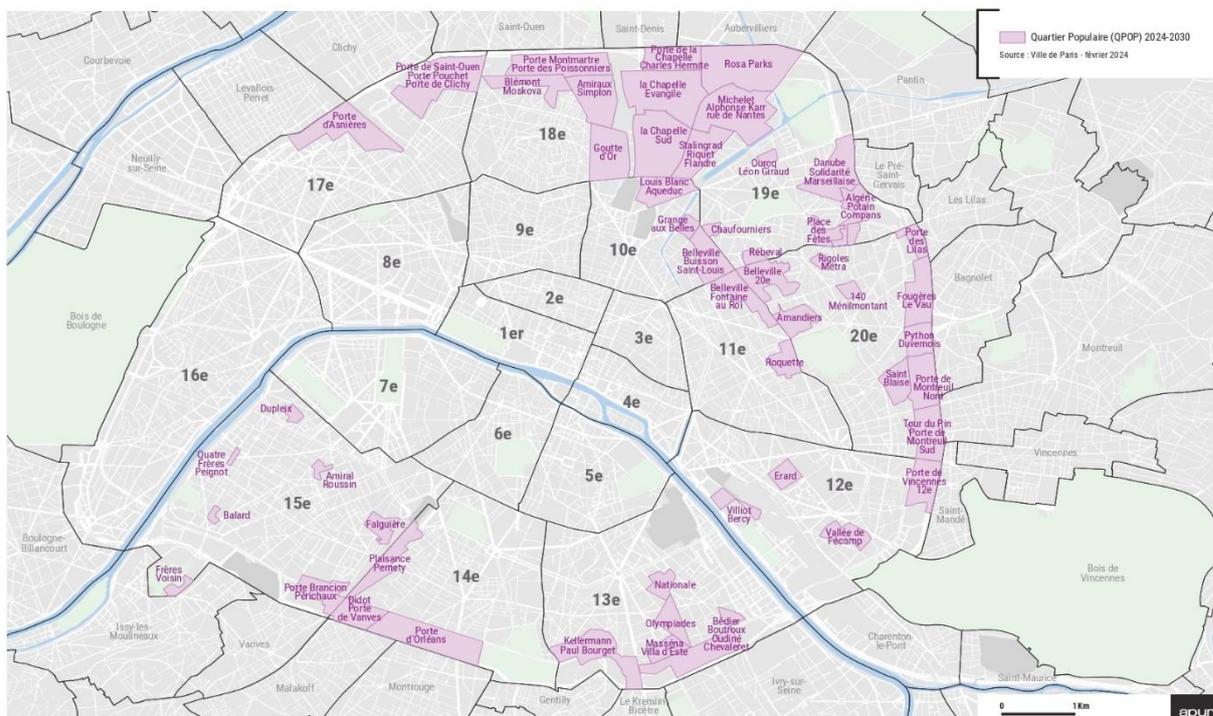
Cet accompagnement, complémentaire de l'action des acteurs de la Ville (maisons de la vie associative et citoyenne, équipes de développement local...) sur les territoires, vise à informer, mobiliser et accompagner principalement les habitantes et habitants éloignés de la participation, collectifs citoyens, et éventuellement les associations actives dans les quartiers populaires et/ou les instances de démocratie locale (conseils citoyens, conseils de quartier, centres sociaux-culturels) des quartiers populaires pendant toutes les étapes du Budget Participatif. Il s'agit de :

- Favoriser l'émergence de projets émanant des habitantes et habitants et la mise en relation des porteuses et porteurs de projets, pour aboutir à des projets collectifs, robustes et recevables au Budget Participatif
- Accompagner les porteuses et porteurs des projets soumis au vote à faire campagne
- Organiser des événements en lien avec le Budget Participatif dans l'espace public
- Encourager la participation de ces habitantes et habitants au vote du Budget Participatif

Sur toute la durée de cet accompagnement au Budget Participatif, les associations lauréates de l'appel à projets pourront s'appuyer sur des interlocuteurs dédiés au sein de la Ville de Paris (équipe du Budget Participatif, mairies d'arrondissement, équipes de développement local) pour leur présenter plus en détails les modalités du Budget Participatif et répondre à leurs interrogations.

PÉRIMÈTRE DES QUARTIERS CONCERNÉS PAR CET APPEL À PROJETS

QUARTIERS POPULAIRES À PARIS 2024-2030



Le présent Appel à projet concerne les quartiers populaires des 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris.

Pour plus d'informations sur les quartiers prioritaires parisiens, rendez-vous [ici](#).

PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT ÉLIGIBLES À L'APPEL À PROJETS

Toute action devra être destinée aux habitantes et aux habitants des quartiers populaires (cf. carte ci-dessus). Une attention particulière pourra être portée aux projets des jeunes (13-25 ans), ou aux projets concernant des enjeux d'égalité femmes-hommes et d'inclusion.

Par exemple, pour la phase de dépôt de projets (toute l'année, avec une intensification en fin de période de dépôt, d'octobre à fin janvier) :

- Actions visant à communiquer et informer, de façon accessible, claire et pédagogique, sur le Budget Participatif (création de supports d'information en facile à lire et à comprendre, et en plusieurs langues, etc.)
- Actions visant à illustrer les réalisations du Budget Participatif avec des exemples concrets de projets lauréats (création de cartes des réalisations « près de chez vous », organisation de balades urbaines présentant les projets lauréats du quartier, etc.)
- Actions visant à identifier des besoins/envies et à faire émerger des projets (organisation de marches exploratoires, d'ateliers d'idéation, présence de stands dans la rue ou en pied d'immeuble de bailleurs sociaux, etc.)
- Actions visant à favoriser la coordination entre différents projets, voire à permettre la co-construction de certains projets (ateliers participatifs permettant l'élaboration collective, etc.)
- Actions visant à préciser, structurer, rédiger et déposer les projets (accompagnement personnalisé d'aide à la rédaction d'un projet recevable au Budget Participatif, accompagnement numérique au dépôt de projets, etc.)

Par exemple, en amont et pendant la période de vote (à titre indicatif, le vote a généralement lieu au mois de septembre) :

- Actions visant à aider les porteuses et porteurs de projets dans la mise en place d'une campagne de mobilisation autour de leur projet
- Actions visant à accroître la participation lors du vote : vote papier par l'intermédiaire d'urnes fixes et mobiles réparties dans Paris, ou vote en ligne sur le site du Budget Participatif.

CRITÈRE DE SÉLECTION DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT LAURÉATS

- L'implantation locale forte, la connaissance préalable des territoires ciblés et du tissu associatif : il est possible de candidater dans deux arrondissements au maximum.
- La qualité des actions d'accompagnement proposées : pédagogie, pragmatisme, objectivité, aller-vers... il s'agit de favoriser le pouvoir d'agir des habitantes et habitants réellement éloignés des instances de participation citoyenne, tout en les informant sur le fonctionnement d'une collectivité territoriale
- Le nombre d'habitantes et habitants touchés par l'accompagnement. Notamment, seront valorisés les projets d'accompagnement s'appuyant sur des partenariats avec des associations disposant d'un réseau préétabli à mobiliser, ou se concrétisant en actions ayant lieu hors-les-murs ou dans des lieux fréquentés par les publics ciblés (lieux associatifs, centres sociaux, centres Paris Anim', clubs de prévention, centres de loisirs, collèges, écoles, etc.)
- La volonté d'impulser une dynamique fédératrice autour des projets en faisant émerger des collectifs et en faisant échanger les porteurs de projet entre eux
- La capacité à accompagner les habitantes et habitants sur toute l'édition
- La faculté à orienter les habitantes et habitants vers le dispositif et l'interlocuteur adéquat en fonction de leur projet si manifestement irrecevable au Budget Participatif (dispositif d'idées citoyennes, concertations Embellir votre quartier, Conseils de quartier, Conseils citoyens, Fonds de participation des habitants, etc), et à recenser les idées pour transmission au service démocratie locale de l'arrondissement.

Le cas échéant, l'accompagnement pédagogique des porteuses et porteurs face à un refus de leur projet dans le cadre du Budget Participatif.

CANDIDATER

Tout dossier de candidature à cet appel à projets doit être déposé **le 1^{er} mai au plus tard, sur [Paris Asso](#)**. Pour tout savoir avant de déposer, c'est ici :

1. Créer ou se connecter à son compte Paris Asso
2. Cliquer sur « Faire une demande de subvention »
3. Remplir le formulaire avec les éléments suivants :
 - Intitulé de la demande de subvention : *Appel à projets d'associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025*
 - Montant demandé : *Indiquer le montant de la subvention demandée à la Ville de Paris pour la réalisation du projet d'accompagnement*
 - Année de la subvention (année de l'exercice budgétaire visé) : 2024
 - Numéro d'appel à projets : *BP25QPOP*
 - Objectifs du projet (500 caractères max.) : *Présenter les principaux objectifs*
 - Descriptif (1.000 caractères max.) : *Présenter succinctement le contenu des actions proposées*
 - Nombre de personnes bénéficiaires : *Donner une estimation du public touché*

- Moyens humains et matériels mobilisés (255 caractères max.) : *Indiquer 1/Le nombre de salariés, de bénévoles et les aides éventuelles d'autres associations ou organismes 2/Le matériel utilisé pour le projet*
 - Lieu de réalisation : *Indiquer 1/Arrondissements : le ou les arrondissements visés (2 arrondissements visés au maximum) 2/Quartiers Politique de la Ville : le cas échéant*
 - Date de réalisation et durée prévue (255 caractères max.) : *Indiquer le calendrier prévisionnel du projet*
 - Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus (255 caractères max.) : *Résumer les indicateurs et modes de suivi prévus pour l'évaluation du projet*
 - Autres éléments pertinents (255 caractères max.) : *Possibilité de communiquer d'autres éléments nécessaires à l'analyse du projet*
 - Budget prévisionnel du projet : *Facultatif, possibilité de déposer le budget en pièce jointe*
4. Documents à joindre à la demande de subvention : voir [ici](#).

Toute demande déposée hors délai ne sera pas prise en compte.

CONTACT

Pour toute question sur cet appel à projets et/ou le Budget Participatif : DDCT-MPC-Budget-Participatif@paris.fr

Pour toute question sur les modalités de candidature dans Paris Asso, rendez-vous [ici](#) ou dans la [Maison de la vie associative et citoyenne de votre arrondissement](#)

Clôture de l'appel à projets : mercredi 1^{er} mai 2024